

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015**

Etaients présents : tous les conseillers municipaux sauf M. COUBAT, absente excusée représentée par E. BRUSCHERA et Ph. HOURDAIN absent excusé représenté par C. VERDREAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la mise en place du dispositif « voisins vigilants » (une réunion publique sera organisée) ;
- décide l'extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin (14 voix pour, 1 voix contre), une information sera faite à l'ensemble de la population ;
- autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation de l'aire de jeux multisports ;
- décide la réfection des abats sons de l'église sous réserve de l'obtention de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général de Côte d'Or ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention du « reste à charge » pour le centre de Loisirs de Thorey en Plaine du 1^{ER} janvier 2014 au 31 août 2014 ;

Questions diverses :

- Catherine BERTET, Adjointe aux finances, présente l'évolution de la trésorerie communale entre 2015 et 2019 ;
- Claude VERDREAU, Adjoint « Habitat-Urbanisme » présente l'étude menée pour la mise en place d'un système de vidéo-protection ainsi que l'étude de faisabilité de l'école maternelle ;
- Yves PAUTET, Adjoint « voirie » fait part du début des travaux de voirie communale (croisement grande rue, place du monument) la semaine prochaine, de l'installation de composteurs au cimetière communal et des travaux d'entretien du mur du cimetière et des écoles à entreprendre ;
- Sylvie BOUBAULT fait part de la distribution de flyers ce week-end par les membres du Conseil Municipal Jeunes pour la collecte des Restos de cœur qui aura lieu le 14 février de 10 h à 12 h en Mairie ;

Une demande de miroir a été faite par des riverains « Chemin du Routoir » suite au non-respect des feux mis en place rue du Closeau ;

Informations diverses concernant le dernier conseil d'école, le repas de l'association des pêcheurs qui a eu lieu le 31 janvier, la distribution d'un Quoi de Neuf le 7 février, le bal de carnaval qui aura lieu le 7 février.

Le Maire,
Hubert SAUVAIN

